

# COMMUNIQUE POLICE MUNICIPALE

Dans un contexte sécuritaire que nous ne connaissons que trop bien, le métier de Policier Municipal est en mutation :

- Des prérogatives croissantes, en matière de police administrative et judiciaire, confèrent certes une nouvelle légitimité au Policier, mais implique surtout des **responsabilités fortes** envers les usagers et la Collectivité.
- Les questions de sécurité, désormais entrées en force dans le débat politique national, ont conduit à la mise en œuvre des dispositifs de tranquillité publique et de prévention de la délinquance (stratégies nationales de prévention de la délinquance, zones de sécurité prioritaire, ...) qui nécessite une gouvernance locale et mobilise les agents de police municipale sur de **nombreux fronts**.

La multiplication des interventions complexes, liée à un contexte de tension sur certains territoires, **expose régulièrement les collègues, au risque d'engager leur responsabilité pénale et civile dans l'exercice de leurs missions.**

C'est pourquoi notre Organisation Syndicale a souhaité établir un partenariat tant durable que qualitatif avec un Cabinet d'Avocat toulousain spécialisé en droit pénal.

Dans cette démarche, nous avons rencontré Maître NIERENGARTEN à Toulouse. Sa réputation déjà forgée au sein de la Police Municipale de Toulouse, ses méthodes de travail et sa rigueur sont autant de points communs avec notre Organisation Syndicale.

**En adhérent à FORCE OUVRIERE, vous bénéficiez de ce partenariat :**

- Prise en charge immédiate,
- Accompagnement dans toutes vos démarches,
- Suivi personnalisé de votre dossier.



**Vous êtes déjà adhérent ?** Contactez vos délégués FO qui vous mettront en relation directe avec le Cabinet NIERENGARTEN-MAALEM.